



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

**Arrêté fixant la liste des candidats admissibles
au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique
CAFFA - Session 2023**

**La rectrice de la région académique de la Réunion,
rectrice de l'académie de La Réunion**

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu le procès-verbal de délibération des admissibilités en date du 3 mars 2023 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les candidats dont les noms suivent sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission du CAFFA :

- Madame AMOURDOM Sandrine
- Monsieur CADOT David-Peter
- Monsieur DAHOUTIA Jean-Idris
- Monsieur DENNEMONT Etienne
- Madame DONNAT HOARAU Caroline Catherine
- Madame GRONDIN Virginie
- Madame HIBON Aurélie
- Madame LEBON Nadine
- Madame LEBON THIANCOURT Sandrine
- Madame LEBOURG Sophie
- Monsieur MARTIN Alexandre
- Madame MAXIMIN COLLET MAXIMIN Elodie
- Madame PHILEAS Ivonne
- Madame PIRZADEH-MONTEMONT Shiva
- Monsieur TAILAMEE David-Rudy
- Monsieur TIEN-MI-TIE Nicolas

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 14 mars 2023

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire général de région académique
Secrétaire général de l'académie
SIGNÉ
Erwan POLARD